

Compte rendu de séance

Séance du 24 Mars 2015

L' an 2015 et le 24 Mars à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle des réunions sous la présidence de DURAND-GABORIT Anne Maire

Présents : Mme DURAND-GABORIT Anne, Maire, Mmes : CORMERY Michèle, DE NOTER Armelle, DURAND-GABORIT Anne, NAUDIN Diane, SOULIER Patricia, SOULIER Patricia, MM : GLORIAN Jérémy, GOUBERT Alex, GRUGIER Olivier, LANDRÉ de la SAUGERIE Gilles, THEFFO Jean Marie, VALLICIONI Marc.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : DRUPT Dominique à Mme DURAND-GABORIT Anne, KAKKO-CHILOFF Anne à M. GRUGIER Olivier, MINIERE-GAUFROY Claire à M. THEFFO Jean Marie, M. FOUGERET Eric à Mme CORMERY Michèle

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

Date de la convocation : 13/03/2015

Date d'affichage : 14/03/2015

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DU LOIRET

le :

et publication ou notification

du :

A été nommé(e) secrétaire : M. GRUGIER Olivier

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

BUDGET COMMUNE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - 2015-005
BUDGET COMMUNE - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014
DRESSE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL - 2015-006
BUDGET COMMUNE - AFFECTATION DE RESULTATS - 2015-007
BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - 2015-008
BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DRESSE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL - 2015-009
BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DE RESULTATS - 2015-010
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE LA FERTE-SAINT-AUBIN
CHANGEMENT DE NOM ET MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTES DE COMMUNES - 2015-011
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA FERTE SAINT AUBIN CONVENTION B.A.F. ANNEE 2014/2015 - AVENANT N°1 RELATIF A LA LOCATION DE CAR AVEC CHAUFFEUR - 2015-012
GARDERIE PERISCOLAIRE - AVANCE SUBVENTION 2015 - 2015-013
CONVENTION CENTRE DE LOISIRS AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ARDOUX - 2015-014
PROTECTION CAPTAGE CHATEAU D'EAU - AUTORISATION ENQUETE ETUDE PARCELLAIRE - 2015-015
CENTRE DE GESTION 45 - MANDAT POUR LE LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE MISE EN CONCURENCE EN VUE DE LA CONCLUSION D'UN CONTRAT ASSURANCE STATUTAIRE - 2015-016
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ENTREPRISE SEIT HYDR'EAU VISITE PREVENTIVE DE SURVEILLANCE DES INSTALLATIONS HYDRO-ELECTRIQUES DE 3 POSTES DE RELEVAGE - 2015-017
GITE D'ETAPE - APPROBATION DU REGLEMENT - 2015-018
MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE POLYVALENTE - 2015-019
CONVENTION C.A.C. - MISE A DISPOSITION DE LOCAUX - 2015-020
INDEMNITE D'ADMINSTATION ET DE TECHNICITE - 2015-021
SUBVENTION SHOL LOIRET - 2015-022
LOCMEM INFO - 2015-023

HOMMAGE A MONSIEUR Xavier DESCHAMPS

Madame le Maire demande d'observer une minute de silence en hommage à Monsieur Xavier DESCHAMPS - Conseiller Général, Ancien Maire de Marcilly-en-Villette, décédé le 23 février 2015.

BUDGET COMMUNE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 -

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2014 arrêté comme suit :

- Recettes de fonctionnement et d'investissement : 1.491.914,99 €
- Dépenses de fonctionnement et d'investissement : 1.174.977,17 €

D'où un excédent de : 316.937,82 €

Et donne QUITUS à Madame le Maire de sa gestion pour l'exercice 2014.

BUDGET COMMUNE - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DRESSE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL

* Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2014 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

BUDGET COMMUNE - AFFECTATION DE RESULTATS

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014 ,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- * un excédent de fonctionnement de : 222.621,29 €uros
- * un excédent d'investissement de : 94.316,53 €uros

- décide d'affecter le résultat de fonctionnement au compte R 002 pour un montant de 222.621,29 €
" " d'investissement au compte R 001 pour un montant de 94.316,53 €.

BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2014 arrêté comme suit :

- Recettes d'exploitation et d'investissement : 513.541,83 €
- Dépenses d'exploitation et d'investissement : 265.288,38€
-

D'où un excédent de : 248.253,45 €.

Et donne QUITUS à Madame le Maire de sa gestion pour l'exercice 2014.

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DRESSE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL

* Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2014 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DE RESULTATS - réf : 2015-010

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- * un excédent de fonctionnement de : 120.753,12 €uros
- * un excédent d'investissement de : 127.500,33 €uros
- * décide d'affecter le résultat de fonctionnement au compte R 002 pour un montant de 23.855,45 €
- * et au compte R 1068 pour un montant de 96.897,67 €.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE LA FERTE-SAINT-AUBIN
CHANGEMENT DE NOM ET MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTES DE COMMUNES

La Communauté de Communes a pour nom, depuis sa création par arrêté préfectoral du 14 novembre 2006 :
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE LA FERTE-SAINT-AUBIN

Or, la liste des Cantons du Loiret a été modifiée par un décret du 25 février 2014. Ce nouveau découpage, qui entre en vigueur à compter du prochain renouvellement général des Assemblées Départementales, modifie la composition du Canton. Ce nouveau Canton, qui intègre Saint Cyr en Val et une partie sud de la ville d'Orléans, ne correspond plus au périmètre de la Communauté de Communes.

Il est proposé au Conseil Municipal **DE MODIFIER le NOM** de la Communauté de Communes en retenant la dénomination suivante :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE SOLOGNE

D'ACCEPTER la proposition de modification des statuts telle que présentée en annexe, et de la soumettre à Monsieur le Préfet.

A l'unanimité, cette délibération est adoptée par les Membres du Conseil Municipal

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA FERTE SAINT AUBIN
CONVENTION B.A.F. ANNEE 2014/2015 - AVENANT N°1 RELATIF A LA LOCATION DE CAR AVEC CHAUFFEUR - réf : 2015-012
Suite au transfert de compétence du B.A.F. (Bassin d'Apprentissage de la Natation de La Ferté-Saint-Aubin) à La Communauté de Communes de LA FERTE-SAINT-AUBIN, et ceci à compter du 1er janvier 2011 (délibération du 29 septembre 2011), la Communauté de Communes de La Ferté-Saint-Aubin avait validé la présente convention le 12 septembre 2013.

Suite à une incohérence sur le bordereau des prix initial du marché, il est nécessaire d'apporter des précisions et modifications par le biais d'un avenant. Il est précisé que c'est "le bordereau des prix de variante à l'initiative du candidat" qui a été retenu dans son offre.

Les lignes concernant les "transferts" sont modifiées. La définition du mot "transfert" étant d'emmener des personnes d'un lieu à un autre. Le prix indiqué pour les transferts n'était pas un prix aller-retour, mais uniquement le prix d'un trajet aller. Le bordereau de prix est modifié en ce sens (tel que joint en annexe) et il est rajouté des tranches de km aux transferts, afin de pouvoir optimiser au mieux les trajets proposés et les prix pratiqués par le prestataire.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL," à l'unanimité,
AUTORISE Monsieur LE MAIRE à signer l'avenant correspondant à la modification du marché N° CC14/001.

GARDERIE PERISCOLAIRE - AVANCE SUBVENTION 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le versement d'une avance de subvention de 4000 € sur la subvention de l'année 2015.

CONVENTION CENTRE DE LOISIRS AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ARDOUX

Depuis plusieurs années les enfants de Ligny-le-Ribault sont accueillis au centre de loisirs de la Communauté de Communes du Val d'Ardoux basé à Jouy-le-Potier.

Pour l'année 2015 les enfants seront accueillis pendant la période des vacances scolaires soit :

- du 23 FEVRIER au 6 MARS
- du 27 AVRIL au 7 MAI
- du 6 JUILLET au 28 AOUT
- et du 19 OCTOBRE au 30 OCTOBRE.

La participation communale sera de 35,00 € par jour et par enfant.

La CCVA percevra pour les enfants de Ligny-le-Ribault la participation des familles, les prestations de la CAF (prestation de service et d'aide aux vacances) lesquelles seront reversées par la suite à la Commune de Ligny-le-Ribault. Madame le Maire propose de reconduire la convention pour l'année 2015.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette décision et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention.

PROTECTION CAPTAGE CHATEAU D'EAU - AUTORISATION ENQUETE ETUDE PARCELLAIRE - réf : 2015-015

La commune de Ligny-le-Ribault, après en avoir délibéré,

- Sollicite la Déclaration d'Utilité Publique de dérivation des eaux souterraines (article L215-13 du code de l'environnement) et d'instauration des périmètres de protection autour du captage communal réhabilité en 2013 (article L1321-2 du Code de la Santé Publique) ;
- Sollicite l'autorisation de prélever les eaux souterraines au titre des articles L214-1 à L214-6 du Code de l'Environnement et au titre des décrets n°2006-880 et n°2006-881 du 17 juillet 2006 ;
- Sollicite l'autorisation sanitaire de distribuer l'eau en application de l'article R1321-6 du Code de la Santé Publique ;
- S'engage à prendre en charge financièrement la part non subventionnée de l'ensemble des études et des travaux au titre du Budget Annexe de l'Eau Potable ;
- Prend en outre l'engagement :
 - o De conduire à terme la procédure et les travaux de mise en conformité ;
 - Autorise Madame La Maire à lancer les enquêtes conjointes d'utilité publique, parcellaire en vue de la déclaration d'utilité publique autorisant les prélèvements d'eau et l'acquisition des terrains situés en périmètre immédiat ;
 - Autorise Madame La Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette procédure.

Les dépenses seront imputées **au budget du Service des Eaux**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

CENTRE DE GESTION 45 - MANDAT POUR LE LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE MISE EN CONCURENCE EN VUE DE LA CONCLUSION D'UN CONTRAT ASSURANCE STATUTAIRE - réf : 2015-016

EXPOSE PREALABLE

Vu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'un contrat d'assurance statutaire que le Centre de Gestion du Loiret va engager conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

- **PREND** acte que les tarifs et les garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre la décision de signer ou non le contrat d'assurance souscrit par le Centre de Gestion du Loiret.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ENTREPRISE SEIT HYDR'EAU VISITE PREVENTIVE DE SURVEILLANCE DES INSTALLATIONS HYDRO-ELECTRIQUES DE 3 POSTES DE RELEVAGE - réf : 2015-017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer un contrat de maintenance avec la société SEIT HYDR'EAU pour la surveillance des installations hydro-électriques des postes de relevages.

GITE D'ETAPE - APPROBATION DU REGLEMENT - réf : 2015-018

Madame Michèle CORMERY signale que la rénovation du gîte d'étape est terminée. Le coût s'élève à 7500 €.

Elle estime qu'il est nécessaire de créer un contrat de réservation ainsi qu'un règlement du gîte. Un dépôt de garantie de 200 € sera demandé. Un inventaire et un état des lieux sont mis en place à l'aide d'une fiche qui sera remise au locataire. Le gîte devra être rendu propre, dans le cas contraire une somme forfaitaire de 40 euros sera exigée.

Les nouveaux tarifs sont :

PAR NUIT ET PAR PERSONNE: 13 €

ENFANT DE MOINS DE 12 ANS : 10 €

ENFANT DE MOINS DE 2 ANS : GRATUIT

FORFAIT LOCATION COMPLETE (14 personnes) 168 €

Après débat, les Membres du Conseil Municipal, à la majorité, moins une voix acceptent ce règlement.

Madame Michèle CORMERY fait remarquer que les employés communaux ont réalisés avec soins les travaux et elle les remercie.

MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE POLYVALENTE - réf : 2015-019

Quelques modifications ont été faites sur le règlement intérieur de la salle polyvalente (copie jointe) et notamment à l'article 5 du règlement, comme suit :

"En fonction du planning des réservations et suite à la suppression de la salle St Martin, les Associations et les Ateliers communaux peuvent organiser des réunions dans la petite salle et ce à titre gracieux. "

Il a également été créé un tarif spécial Week-end.

Après débat, la nouvelle règlementation a été adoptée à la majorité moins 3 abstentions

Madame Michèle CORMERY estime que le règlement de la Maison de la Brique est également à revoir et demande s'il faut faire passer la commission de sécurité..

CONVENTION C.A.C. - MISE A DISPOSITION DE LOCAUX - réf : 2015-020

Madame le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'elle a reçu les Membres du Bureau du C.A.C. (Comité d'Animation Communale) concernant la mise à disposition de locaux communaux afin d'y stocker le matériel et les denrées alimentaires nécessaires à leurs activités. Une convention a été signée entre le C.A.C. et la Commune.

- Local dit "Ancienne prison" Rue Pierre Ségelle, (provisoire)
- Local situé au 1er étage de la garderie, 94, rue César Fiance, (provisoire)
- Local situé dans la cour arrière de la mairie, place du 11 Novembre,
- Local situé dans la cave de la mairie, place du 11 novembre (les 2 locaux).

Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux, pour une utilisation à l'année.

Un aménagement intérieur est nécessaire. Les travaux seront réalisés par l'association, avec l'accord du Maire, sous réserve que l'association prenne un contrat d'assurance couvrant les risques.

L'association fournira, chaque année, à la Commune, une attestation d'assurance couvrant les risques encourus par les biens et les personnes.

Monsieur Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE signale qu'il y a qu'une sortie pour le parking.

Il est signalé que le CAC loue du matériel et qu'il faudra faire attention aux mouvements de véhicules qui pourraient être importants.

SUBVENTION SHOL LOIRET - réf : 2015-022

Madame Michèle CORMERY informe les Membres du Conseil Municipal qu'elle a rencontré Monsieur GOURLOT de la SHOL du LOIRET qui lui a signifié que la commune pouvait obtenir des aides pour le fleurissement de la Commune.

Elle propose que la Commune adhère à cet organisme. Le montant de la cotisation 2015 est de 70 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Madame Michèle CORMERY précise que la Commission fleurissement pourra bénéficier de conseil et qu'elle pourrait peut-être obtenir 1 fleur "Village fleuri".

LOCMEM INFO - réf : 2015-023

Cet été en juillet et août, à la Maison de la Brique, une exposition sur l'évolution des propriétés du village sera mise en place.

Des groupes de travail ont été constitués, avec la participation d'étudiants et de personnes du village pour travailler sur ce projet avec l'association "LOCMEM" piloté par Monsieur SAJALOLI.

Madame le Maire propose de prévoir une enveloppe de 500 € pour des achats divers concernant cette opération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte cette proposition.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

SITE INTERNET

Jérémy GLORIAN informe les membres du Conseil municipal qu'une mise à jour du site internet a été faite dernièrement. Il y aura la possibilité de payer par TIPI prochainement.

STATION EPURATION

Monsieur Olivier GRUGIER signale qu'il a reçu huit offres pour l'étude de la station d'épuration. La commission d'appel d'offres va se réunir bientôt.

REUNION GERFA

Monsieur Jean-Marie THEFFO signale qu'une réunion est programmée, pour les entreprises du Canton, pour le 23 avril prochain avec le CILS et le GERFA. Le thème sera Contrat emplois aidés.

CONTRAT GAZ

Monsieur THEFFO informe les membres du conseil municipal que Jérémy GLORIAN et lui-même ont beaucoup travaillé sur ce dossier fastidieux. Il en ressort que le prix pourrait être divisé par deux. Ils remercient Monsieur SOULIER pour les informations données.

DOSSIER DE TELEPHONIE

Monsieur THEFFO signale qu'avec Monsieur Marc VALLICIONI ils ont beaucoup travaillé, pour voir à diminuer les frais de télécommunication qui leurs paraissent trop important : dossier assez complexe aussi.

Séance levée à: 22:45

En mairie, le 20/04/2015
Le Maire
Anne DURAND-GABORIT